



Les sanctions patrimoniales

Par **Ihssane**, le **18/10/2013** à **14:51**

En cas de redressement ou de liquidation judiciaire d'une société , le tribunal doit ouvrir une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire a l'égard de tout dirigeant contre lequel peut être relevé un des faits ci-après:

- avoir dissimulé tout ou partie de l'actif ou frauduleusement augmenté le passif
- avoir fait des actes de commerces dans un intérêt personnel ,sous le couvert de la société masquant son agissements ...

En cas de procédure ouverte pour le cas précédent ,**[s] le passif comprend outre le passif personnel ,celui de la société.[/s]**

le passif (du dirigeant) comprend outre le passif personnel (??) celui de la société:

il doit donc payer les dettes de la société, mais que signifie le passif personnel ??

Merci pour votre réponse